

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Industrie et des Mines

CAHIER DES CHARGES

**LA PRESELECTION DE BUREAUX D'ETUDES ET
CABINETS CONSEILS POUR
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES A LA
CERTIFICATION**

1 - PREAMBULE :

Conscient de la nécessité de la mise en place d'un système d'aide au développement de l'Entreprise Algérienne ;

Compte tenu de la prochaine adhésion de notre pays à l'organisation Mondiale du Commerce (OMC), ainsi que l'application de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne (UE), et toutes les implications qui y découlent ;

Le Gouvernement a mis en place un programme intitulé : **Programme pour le Développement d'un Système National de Normalisation** qui permettra à terme l'intégration complète du management de la Gestion de la Qualité et de l'Environnement dans les Entreprises Algériennes.

Un des points du programme consiste à l'encouragement par l'octroi d'une aide financière aux entreprises performantes et ayant des objectifs d'exportation, pour la Certification ISO 9000 Version 20001, ISO 14001, ISO2200 et le référentiel OHSAS18001.

Ceci devra permettre à court et moyen terme :

- ✓ D'accroître les exportations hors hydrocarbures ;
- ✓ D'accroître la production nationale en diminuant les coûts de non qualité ;

2 - OBJET :

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les règles générales pour la **présélection et l'établissement d'une liste** (révisable périodiquement) de bureaux d'études et cabinets conseils qui seront chargés, dans le cadre de contrats les liants à des entreprises, pour leur accompagnement à la certification de leur système de management de la qualité ou de l'environnement en conformité avec les normes ISO 9001/2000 et ISO 14001/2004.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Peut prétendre à la présélection et figurer sur la liste du ministère, tous bureaux d'études et cabinets conseils de droit algérien et ayant plus de deux années d'existence.

4 - DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature à la présélection doit être constitué des pièces suivantes :

- a) Une copie conforme du registre de commerce
- b) Une copie conforme de la carte d'identification fiscale ;
- c) Une copie du statut ;
- d) Une Attestation d'affiliation à un organisme de sécurité sociale ;
- e) Références dans l'accompagnement à la certification :

1. Indiquer la liste des entreprises avec la nature de leurs activités, leur statut, leur implantation géographique, la date de début de l'accompagnement ainsi que les activités réalisées à ce jour.

2. Indiquer la liste des entreprises ayant abouties dans leur démarche de certification ainsi que la liste des organismes ayant procédé à la certification.

3. Les références dans les activités de formation dans les disciplines de la qualité (indiquer le contenu de ces formations).

4. La liste et les qualifications des experts notamment en matière de management la qualité devant intervenir dans ces opérations.

5. Une liste des autres activités, en rapport avec la qualité réalisée en ALGERIE ou à l'Etranger.

5 - PERIMETRE D'APPLICATION :

La certification des systèmes de management de la qualité et de l'environnement des entreprises qui bénéficieront de l'accompagnement couvrira l'ensemble des exigences spécifiées dans les normes ISO 9001/2000 et ISO 14001 version 2004, OHSAS 18001 et ISO 22000.

- L'animation de séminaires de sensibilisation et de motivation.
- La formation aux normes ISO 9000 version 2000 et ISO 14001 version 2004.
- La rédaction des documents des systèmes de la qualité et de l'environnement.
- La réalisation des audits internes.
- La formation d'auditeurs qualité.
- La formation aux outils de la qualité et de l'environnement.
- L'assistance à la certification.

6 – REMISE DES DOSSIERS :

Les dossiers de candidature à la présélection peuvent être déposés ou adressés par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Ministère de l'Industrie et des Mines

Division de la qualité et de la sécurité industrielle

(D Q S I)

Immeuble le Colisée, 2 Rue Ahmed Bey –Alger.

Tél. : 021-23.95.06 Fax : 0-21-23.94.28 et 88 E-mail : www.mipmepi.gov.dz